



## Conseil économique et social

Distr. générale  
12 février 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Instance permanente sur les questions autochtones

#### Douzième session

New York, 20-31 mai 2013

Point 8 de l'ordre du jour provisoire\*

**Travaux futurs de l'Instance permanente, notamment  
sur les questions relevant du Conseil économique  
et social et les nouveaux problèmes**

### **Étude sur le droit des jeunes autochtones des pays nordiques à participer aux processus décisionnels**

#### **Note du Secrétariat**

À sa onzième session, l'Instance permanente a chargé une de ses membres, M<sup>me</sup> Eva Biaudet, d'entreprendre une étude, qui serait présentée à sa douzième session, sur le droit des jeunes autochtones des pays nordiques à participer aux processus décisionnels. Cette étude est transmise ci-joint à l'Instance.

---

\* E/C.19/2013/1.



# Étude sur le droit des jeunes autochtones des pays nordiques à participer aux processus décisionnels<sup>1</sup>

## I. Introduction

1. La présente étude porte sur les jeunes Sâmes de Finlande, de Suède et de Norvège, ainsi que les jeunes Inuits du Groenland (les Groenlandais). Compte tenu du nombre important de Groenlandais résidant au Danemark<sup>2</sup>, les jeunes Groenlandais vivant dans ce pays, ainsi que les moyens dont ils disposent pour faire entendre leurs opinions sur les questions qui les concernent, ont également été inclus.

2. La présente étude traite des trois principales institutions politiques sâmes (les Parlements sâmes de la Finlande, de la Suède et de la Norvège) ainsi que du Parlement groenlandais (*Inatsisartut*) et s'attache à évaluer dans quelle mesure ces institutions permettent aux jeunes de participer aux processus décisionnels. Elle examine également dans quelle mesure les jeunes militants autochtones pensent réussir à influencer et définir le programme d'action politique et ce que les jeunes autochtones attendent de leurs parlements.

3. Tout en analysant les pratiques optimales des Parlements en matière de participation des jeunes, l'étude décrit également certains des obstacles auxquels se heurtent les jeunes qui souhaitent participer aux processus décisionnels. L'auteur présente à l'intention des quatre parlements des conclusions et recommandations visant à promouvoir l'intégration des jeunes dans ce domaine important et définit ainsi d'éventuelles orientations futures.

4. L'étude s'appuie sur des renseignements fournis par les Parlements sâmes et l'*Inatsisartut*, des échanges avec des membres des conseils de la jeunesse des Parlements sâmes et des entretiens réalisés sur le terrain avec de jeunes Groenlandais à Nuuk, la capitale du Groenland, et Copenhague. Des questionnaires mis au point par de jeunes autochtones ont été distribués au Danemark, en Finlande, au Groenland, en Norvège et en Suède. En novembre 2012, 262 jeunes Sâmes et Groenlandais avaient répondu aux questionnaires. Leurs réponses, commentaires et suggestions constituent une part importante de la présente étude<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> L'auteur tient à saluer la contribution de Tove Holmström au présent rapport et exprime également sa reconnaissance à Sagka Marie Danielsen, Aike Niilas Peder Selfors, Josefina Skerk et Inka Nuorgam. Elle adresse en outre ses vifs remerciements aux membres des conseils et de la commission de la jeunesse des Parlements sâmes, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont pris le temps de faire part de leurs préoccupations, de leur expérience et de leurs priorités en répondant au questionnaire.

<sup>2</sup> D'après une fiche de synthèse établie par le Groupe de l'Atlantique du Nord du Parlement danois, 18 563 Groenlandais vivaient au Danemark en 2007.

<sup>3</sup> Finlande : 63 personnes ont répondu au questionnaire (71,4 % de femmes et 27,0 % d'hommes); Suède : 23 personnes (69,6 % de femmes et 30,4 % d'hommes); Norvège : 55 personnes (61,8 % de femmes et 38,2 % d'hommes); Groenland : 27 personnes (65,4 % de femmes et 34,6 % d'hommes); et Danemark : 94 personnes (68,1 % de femmes et 31,9 d'hommes).

## II. Cadre normatif relatif à l'exercice du droit des jeunes à la participation aux processus décisionnels

5. Le droit à la participation est un droit fondamental, dont dépend l'exercice de nombreux autres droits, et qui se fonde sur le principe selon lequel tout individu devrait participer à la prise des décisions qui le concernent. Chacun devrait pouvoir participer à la société, défendre ses intérêts et contribuer à créer une société qui lui permette également de satisfaire ses intérêts et ses aspirations<sup>4</sup>.

6. Le droit des jeunes d'être entendus et pris au sérieux constitue l'un des principes fondamentaux de la Convention relative aux droits de l'enfant<sup>5</sup>. Ce droit s'applique à toutes les activités et décisions qui ont une incidence sur la vie des jeunes – en milieu scolaire, à l'échelle locale, dans les institutions politiques et dans la vie politique nationale. Le Comité des droits de l'enfant a recommandé de définir au sens large les questions concernant les jeunes, en notant que « l'interprétation large des questions intéressant l'enfant et les enfants permettait d'inclure les enfants dans les processus sociaux de leur communauté et de la société »<sup>6</sup>.

7. Selon la Convention, le concept de participation<sup>7</sup> met en relief le fait que l'inclusion des enfants ne devrait pas être uniquement une mesure ponctuelle, mais le point de départ d'un échange continu entre les enfants et les adultes sur l'élaboration de politiques, de programmes et de mesures dans tous les contextes pertinents de la vie des enfants<sup>6</sup>. L'application de l'article 12 de la Convention requiert des arrangements cohérents et permanents. Garantir le droit à la participation suppose d'établir une relation directe avec les enfants et de ne pas se contenter de contacts par le biais d'organisations non gouvernementales ou d'organismes de défense des droits de l'homme<sup>8</sup>.

8. Le Comité des droits de l'enfant a noté que, dans la plupart des sociétés, l'application du droit de l'enfant d'exprimer son opinion sur les multiples questions qui le concernaient, et de voir cette opinion dûment prise en compte, continuait de se heurter à des pratiques et mentalités profondément ancrées et à des obstacles politiques et économiques<sup>6</sup>.

9. De fait, l'importance que le Comité des droits de l'enfant accorde à la participation suppose souvent une évolution considérable des mentalités à l'égard

<sup>4</sup> Voir Icelandic Human Rights Center, *The right to participate in society* (<http://www.humanrights.is/the-human-rights-project/humanrightscasesandmaterials/humanrightsconceptsideasandfora/substantivehumanrights/therighttoparticipateinsociety/>).

<sup>5</sup> L'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant stipule que les enfants ont le droit de participer à la prise des décisions portant sur des questions les concernant. Le Comité des droits de l'enfant a estimé que l'article 12 énonçait l'un des quatre principes généraux de la Convention, ce qui non seulement établissait un droit en soi, mais devrait également être pris en compte dans l'interprétation et l'application de tous les autres droits.

<sup>6</sup> Comité des droits de l'enfant, observation générale n° 12 (2009) concernant le droit de l'enfant d'être entendu (CRC/C/GC/12, par. 27).

<sup>7</sup> Bien que le terme de participation ne figure pas dans le texte de l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant, la traduction dans la pratique du droit consacré par l'article 12 a donné lieu à une pratique, désignée par la notion générale de « participation », qui s'est généralisée ces dernières années.

<sup>8</sup> Comité des droits de l'enfant, observation générale n° 5 (2003) concernant les mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6) (CRC/C/GC/2003/5, par. 12).

des jeunes. S'il est relativement facile de donner l'impression d'écouter les enfants et les jeunes, accorder le poids voulu à leurs opinions nécessite en revanche un véritable changement<sup>8</sup>. L'article 12 de la Convention fait obligation aux gouvernements, institutions politiques et organisations de la société civile d'écouter les jeunes et de prendre leurs opinions au sérieux, en reconnaissant la validité de leur expérience et de leurs préoccupations.

10. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ne comporte aucune disposition consacrée spécifiquement aux jeunes et à leur droit à la participation mais reconnaît, dans les articles 21 1) et 22 2), la situation de vulnérabilité des jeunes autochtones dans un certain nombre de domaines. Il est cependant fait référence à la participation à de nombreuses reprises dans la Déclaration, notamment au consentement préalable donné librement et en connaissance de cause et à l'autodétermination, qui s'appliquent également aux jeunes autochtones même si ces derniers ne sont pas explicitement mentionnés dans ces articles. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse, adopté par l'Assemblée générale en 1995, a également souligné l'importance de la participation des jeunes et a fait de la pleine et effective participation de ces derniers à la vie de la société et à la prise de décisions l'un de ses domaines d'action prioritaires.

### **III. Étude des quatre mécanismes participatifs**

#### **A. Le Parlement sâme finlandais : le conseil de la jeunesse**

11. En 2011, le Parlement sâme finlandais a établi un conseil de la jeunesse, doté du même statut que les autres commissions parlementaires. Les membres du conseil de la jeunesse sont nommés pour une durée de deux ans par l'Assemblée parlementaire. Le conseil se compose de cinq membres âgés de 18 à 25 ans. L'Assemblée élit, également pour une durée de deux ans, cinq experts permanents (âgés de 15 à 17 ans au moment de leur élection) chargés de conseiller le conseil de la jeunesse. Le Parlement sâme finlandais emploie à plein temps un ou une secrétaire, qui traite de questions concernant les jeunes et remplit les fonctions de secrétaire du conseil de la jeunesse.

12. Le conseil de la jeunesse établit des avant-projets de proposition, d'initiative et de déclaration du Parlement sâme portant sur les jeunes Sâmes, s'emploie à promouvoir les droits de ces derniers relatifs à leurs langues et culture, ainsi que la coopération entre jeunes Sâmes à l'échelle nationale et internationale, et diffuse des informations sur les jeunes Sâmes et leurs droits. Le conseil peut charger l'un de ses membres de prendre la parole à l'Assemblée parlementaire sâme ainsi qu'aux réunions du Conseil parlementaire sâme, ce qui permet aux jeunes de participer au plus haut niveau du processus décisionnel du Parlement sâme. Depuis sa création, le conseil de la jeunesse a été très actif et a publié des déclarations et opinions sur de multiples sujets. De jeunes Sâmes ont été chargés à plusieurs reprises de représenter le Parlement sâme finlandais à des réunions internationales<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> Le conseil de la jeunesse a par exemple représenté le Parlement sâme finlandais au Congrès des peuples autochtones de la région de la mer de Barents organisé à Kirkenes (Norvège) en 2012 et à des réunions de l'Instance permanente pour les questions autochtones.

13. D'après le Parlement sâme finlandais, l'amélioration des conditions propices aux moyens d'existence traditionnels, la protection des connaissances traditionnelles et les droits des Sâmes qui vivent en dehors du territoire ancestral figurent parmi les questions prioritaires aux yeux des jeunes Sâmes<sup>10</sup>. Ces derniers se déclarent également très préoccupés par la progression en Finlande des attitudes négatives et de l'hostilité à l'égard du peuple sâme. De manière générale, les filles sont plus nombreuses que les garçons à participer au conseil de la jeunesse.

14. Le conseil de la jeunesse indique qu'il est consulté pour des questions intéressant directement les jeunes, en particulier en ce qui concerne les langues et la culture. Les membres du conseil de la jeunesse souhaitent cependant que le Parlement cherche à recueillir les vues des jeunes sur toutes les questions (et non seulement celles qui sont jugées en rapport direct avec la jeunesse), car les décisions que le Parlement sâme prend à l'heure actuelle auront une incidence à l'avenir sur les jeunes Sâmes d'aujourd'hui<sup>11</sup>.

15. La plupart des membres du conseil de la jeunesse se déclarent satisfaits du système actuel et estiment avoir voix au chapitre et être en mesure d'exercer une influence sur les questions qui leur importent. La plupart pensent que les parlementaires s'intéressent véritablement à ce que les membres du conseil de la jeunesse ont à dire. Le droit de participer à l'Assemblée et au Conseil du Parlement sâme et d'y prendre la parole suscite un sentiment de fierté, tout comme le fait de représenter le Parlement sâme à d'importantes réunions internationales. Les membres du conseil de la jeunesse craignent en revanche que la population sâme en général ne connaisse pas suffisamment le conseil et ses travaux. Pour remédier à ce problème, il est proposé de diffuser davantage d'informations sur le conseil de la jeunesse en milieu scolaire, aussi bien dans les territoires ancestraux qu'à l'extérieur. Les membres du conseil demandent en outre une augmentation de leur budget, de nombreux projets et initiatives n'ayant pu être menés à bien faute de moyens financiers. Ils souhaitent en outre que le Parlement sâme mette l'accent sur la situation des Sâmes qui résident en dehors des territoires ancestraux et considèrent cette question comme prioritaire.

16. Les réponses des membres du conseil de la jeunesse confirment le constat du Parlement sâme : de manière générale, les garçons participent moins à la politique que les filles<sup>12</sup>. Certaines raisons sont avancées pour expliquer cette plus faible mobilisation des garçons, notamment les activités traditionnelles de subsistance (par exemple, l'élevage de rennes) qui occupent davantage les jeunes hommes sâmes. Du fait du service militaire obligatoire pour les hommes, qui dure parfois une année entière, ces derniers ont également moins de temps à consacrer à la vie politique pendant leur jeunesse.

<sup>10</sup> D'après le Parlement sâme finlandais, 73,5 % des enfants et des jeunes sâmes de moins de 18 ans vivaient en dehors des territoires sâmes en 2011. L'enseignement, les prestations de services et les communications dans les langues sâmes présentent de ce fait de nouveaux défis.

<sup>11</sup> Extraits de réponses de membres du conseil des jeunes du Parlement sâme finlandais. Les personnes ayant répondu au questionnaire dans les autres pays ou territoire souhaitaient également que les questions concernant les jeunes soient définies au sens large.

<sup>12</sup> Au terme des élections de 2011, le Parlement sâme finlandais se compose de 14 hommes et 7 femmes. Le conseil de la jeunesse compte en revanche plus de jeunes femmes que de jeunes hommes, ce qui semble indiquer que, si les jeunes femmes ont apparemment tendance à s'investir davantage dans la vie politique, cette liberté et cette influence diminuent quand elles se marient et ont des enfants.

## B. Le Parlement sâme suédois : le conseil de la jeunesse

17. Le Parlement sâme suédois comprend, comme son homologue finlandais, un conseil de la jeunesse. Ce conseil se compose de cinq membres (âgés de 14 à 30 ans) nommés par le Parlement sâme pour une période de deux ans et joue un rôle consultatif auprès du Conseil et des commissions parlementaires. Sa mission consiste à renforcer l'influence des jeunes au sein du Parlement sâme, à encourager ces jeunes à participer à la vie politique et à s'inscrire sur les listes électorales. Le conseil de la jeunesse organise également à l'intention des jeunes Sâmes des conférences annuelles.

18. Le Parlement sâme suédois indique que le conseil de la jeunesse n'est pas directement consulté par les organes décisionnaires. Étant donné que le Parlement compte 31 représentants et 8 organes décisionnaires élus (soit en tout 45 personnes), il est impossible aux cinq membres du conseil de la jeunesse de participer activement aux travaux de ces différents organes. Il incombe au conseil de la jeunesse de décider de sa ligne d'action dans le contexte politique du Parlement sâme suédois.

19. À la différence de son homologue finlandais, le Parlement sâme suédois n'emploie pas de secrétaire chargé des questions relatives à la jeunesse et aucun membre du personnel administratif du Parlement n'est spécifiquement chargé de ces questions. D'après le Parlement<sup>13</sup>, le degré de mobilisation politique des jeunes est apparemment le même pour les deux sexes, à en juger du moins par les chiffres relatifs à la participation aux élections, qui montrent que les jeunes des deux sexes votent en nombre égal<sup>14</sup>.

20. Les membres du conseil de la jeunesse du Parlement sâme se déclarent satisfaits du système du conseil et du fait que les partis politiques représentés au Parlement sâme incluent des jeunes dans leur liste de candidats. Il est cependant signalé que le conseil de la jeunesse est insuffisamment développé et que la volonté politique de le doter de fonds adéquats fait défaut. Faute de moyens financiers suffisants, le conseil n'a pu mettre en œuvre son plan d'action (approuvé par le Parlement sâme en 2007). On déplore également que le conseil soit rarement invité à participer aux séances et réunions importantes du Parlement et à donner son avis sur les documents ou motions politiques dont est saisi ce dernier. Les membres du conseil de la jeunesse se déclarent en revanche satisfaits d'être invités aux réunions entre le Parlement sâme et les pouvoirs publics et ministères.

21. Les membres du conseil de la jeunesse estiment généralement que les jeunes Sâmes s'intéressent à la politique mais que le Parlement sâme est d'un abord difficile. Il est proposé que davantage d'informations accessibles soient diffusées sur le Parlement auprès de la jeunesse sâme et que ce dernier s'adresse directement à un plus grand nombre de jeunes en organisant des séminaires sur ses travaux, ainsi que sur la vie politique et les problèmes d'actualité. Les membres du conseil de la jeunesse souhaiteraient avoir la possibilité d'organiser à l'intention des jeunes Sâmes des cours leur expliquant comment s'investir davantage dans la vie politique.

<sup>13</sup> Le Parlement indique que lors des élections du Parlement sâme suédois de 2009, environ 10 % des électeurs avaient moins de 25 ans.

<sup>14</sup> Au terme des élections de 2009, on comptait 15 femmes parmi les 31 membres du Parlement sâme suédois, contre 10 femmes pour 21 hommes en 2008.

22. En ce qui concerne la participation des jeunes des deux sexes, les membres du conseil de la jeunesse estiment qu'il est plus difficile d'inciter les jeunes hommes à jouer un rôle actif sur le plan politique mais que ces derniers acceptent plus souvent que leurs homologues féminins des offres de poste de niveau élevé. Le racisme à l'égard des Sâmes, l'autodétermination, les droits en matière de terres et d'eau et les industries minières actives au Sápmi<sup>15</sup> figurent parmi les préoccupations des jeunes Sâmes de la Suède, ainsi que de leurs homologues finlandais et norvégiens.

### **C. Le Parlement sâme de la Norvège : la commission de la jeunesse**

23. En 2003, le Parlement sâme norvégien a établi une commission permanente de la jeunesse (commission de la jeunesse) ayant pour mission de renforcer l'influence exercée par les jeunes Sâmes sur les politiques adoptées par le Parlement sâme. Les membres de la commission sont nommés tous les deux ans par le Conseil de direction du Parlement. Ils sont choisis parmi les candidats proposés par les partis politiques représentés au Parlement sâme et les associations de jeunes Sâmes. On s'attache à obtenir une représentation aussi équilibrée que possible des divers régions et âges et à veiller à la parité des sexes. C'est par l'intermédiaire de la commission de la jeunesse que le Parlement sâme norvégien demeure en relation avec les associations de jeunes Sâmes de l'ensemble du pays.

24. Le Parlement sâme norvégien indique qu'il n'existe aucune directive officielle qui prévoit la participation des jeunes de la commission à tous les processus décisionnels du Parlement mais que la commission est relativement souvent consultée sur des questions examinées par le Parlement. Les vues des jeunes Sâmes sont également prises en compte dans le cadre des travaux de portée internationale du Parlement sâme norvégien<sup>16</sup>. La commission est libre de mettre l'accent sur les questions que ses membres jugent pertinentes et peut, si elle le souhaite ou l'estime nécessaire, demander à s'entretenir avec les commissions et groupements politiques du Parlement.

25. Le Parlement indique que les jeunes Sâmes peuvent également influencer sur les politiques et les travaux du Parlement sâme en votant lors des élections parlementaires. La commission de la jeunesse s'emploie activement à encourager davantage de jeunes à s'inscrire sur les listes électorales et à voter lors des élections parlementaires sâmes. D'après le Parlement sâme, les jeunes hommes sâmes participent moins à la vie politique que les jeunes femmes. L'un des principaux défis consiste à amener des jeunes de sexe masculin à se présenter aux élections parlementaires sâmes<sup>17</sup>. Le Parlement a mis au point un plan d'action pour l'égalité des chances (2009-2013) visant à encourager davantage de jeunes hommes sâmes à participer à la vie politique. Quand on leur demande sur quelles questions ils

<sup>15</sup> Le territoire ancestral des Sâmes. La région du Sápmi englobe une partie du nord de la Norvège, de la Suède et de la Finlande et la péninsule de Kola (Fédération de Russie).

<sup>16</sup> Par exemple, dans la perspective des préparatifs de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, qui aura lieu à Alta (Norvège) en juin 2013, la commission de la jeunesse et d'autres associations de jeunes Sâmes ont participé à une réunion de Sâmes et ont fait part de leurs vues sur la situation des jeunes de leur société.

<sup>17</sup> On compte parmi les élus du Parlement sâme norvégien 19 femmes et 20 hommes. Au terme des dernières élections, tenues en 2009, l'âge moyen de ces élus était de 39 ans pour les femmes contre 52 pour les hommes.

pensent être en mesure d'attirer l'attention et d'exercer une influence, les membres de la commission de la jeunesse répondent qu'ils ont la possibilité d'exercer leur influence sur la plupart des questions mais qu'ils sont le plus souvent consultés sur des questions ayant trait à la langue et l'éducation. Ils ont en outre récemment été priés de s'exprimer sur le racisme à l'égard des peuples sâmes et la discrimination à l'égard des enfants sâmes.

26. En ce qui concerne le faible taux de participation des jeunes Sâmes aux élections, la commission de la jeunesse insiste sur le fait que de nombreux Sâmes quittent le territoire ancestral à un très jeune âge et que ceux d'entre eux qui vivent dans les villes et localités situées en dehors de ce territoire ne sont pas informés de la campagne électorale du Parlement sâme. La commission de la jeunesse a recommandé que le Parlement mobilise davantage de jeunes électeurs en abaissant à 16 ans (contre 18 ans à l'heure actuelle) l'âge requis pour voter<sup>18</sup>.

27. Les membres de la commission de la jeunesse se déclarent préoccupés par l'intensification récente de l'hostilité à l'égard des Sâmes, qui se manifeste particulièrement dans les médias. De nombreux jeunes Sâmes qui s'expriment en public sont rejetés quand ils défendent les intérêts et la culture du peuple sâme. Beaucoup évitent par conséquent de participer à la vie politique et ne veulent pas prendre part aux débats publics. Sensibiliser le reste de la population aux problèmes que rencontrent de nombreux Sâmes est considéré comme une gageure.

28. À la question de savoir s'il existe d'importantes différences entre les jeunes des deux sexes en matière de participation politique, la commission de la jeunesse répond que tous les jeunes Sâmes ont les mêmes préoccupations et priorités mais que les jeunes de sexe masculin sont proportionnellement moins nombreux à se présenter aux élections du Parlement sâme. La commission a demandé à avoir, comme son homologue finlandais, le droit de s'exprimer aux séances plénières du Parlement, droit qui n'est actuellement pas prévu par le mode de fonctionnement et le règlement du Parlement.

#### **D. L'Inatsisartut : le parlement des jeunes**

29. Il n'existe au sein de l'Inatsisartut groenlandais aucune structure officielle qui associe les jeunes aux processus décisionnels. Les jeunes ont simplement la possibilité de participer aux activités des associations pour la jeunesse dépendant des partis politiques groenlandais. Les porte-parole des partis font parfois des déclarations publiques sur des questions concernant la jeunesse. En outre, les « parlements de la jeunesse » permettent aux jeunes de s'initier aux processus démocratiques et d'observer le fonctionnement de l'Inatsisartut. En 2009, quatre parlements de ce type avaient été organisés sur divers sujets, à raison d'un tous les deux ans<sup>19</sup>. Le prochain aura lieu en 2013 sur le thème des langues.

<sup>18</sup> En ce qui concerne l'inscription sur les listes électorales du Parlement sâme, la commission de la jeunesse craint que l'âge actuellement requis pour participer aux élections du Parlement sâme soit trop élevé. Pour certains, l'inscription électorale amène à choisir de reconnaître ses origines sâmes.

<sup>19</sup> Les parlements de la jeunesse ont eu pour thème la constitution (en 2003), la démocratie (en 2005), le droit et la justice (en 2007) et la mondialisation (en 2009).



30. Le parlement de la jeunesse donne à 35 participants (choisis en fonction de leur dossier de candidature et lettre de motivation) la possibilité de se réunir pour débattre d'un thème fixé au préalable. Les participants (âgés de 14 ou 15 ans) sont en neuvième ou dixième année d'études dans des établissements scolaires de différentes régions du Groenland. L'objectif est de les initier à la démocratie plutôt que de les aider à acquérir des connaissances approfondies sur le thème retenu. Au terme de débats et déclarations, les participants rédigent et approuvent un document final qui est ensuite présenté au Président de l'Inatsisartut et au Premier Ministre du Naalakkersuisut (le Gouvernement groenlandais). L'impression générale est que les jeunes Groenlandais ne s'intéressent pas beaucoup à la politique<sup>20</sup>. Les filles sont généralement plus désireuses de participer à la vie politique que les garçons<sup>21</sup>.

31. Au Danemark, les jeunes étudiants groenlandais sont représentés par l'organisation Avalak (qui compte environ 500 membres dans l'ensemble du pays). Chaque année, cette organisation nomme un négociateur qui se rend au Groenland pour s'entretenir avec les membres de l'Inatsisartut et des partis politiques de questions relatives à la situation des jeunes étudiants groenlandais vivant au Danemark. Le négociateur consulte au préalable des membres d'Avalak pour s'enquérir de leurs préoccupations, de leurs priorités et de leurs suggestions quant aux moyens d'améliorer leur situation<sup>22</sup>. Le Parlement groenlandais n'est pas en contact permanent avec Avalak mais les représentants de cette organisation déclarent pouvoir aisément joindre les membres du Parlement et entretenir de bonnes relations avec la commission nationale de l'éducation. Avalak est connue pour son dynamisme, notamment pour sa capacité à relayer les préoccupations des jeunes étudiants groenlandais vivant au Danemark auprès des acteurs politiques du Groenland.

32. De l'avis général, le parlement de la jeunesse permet d'initier les jeunes Groenlandais aux modalités de fonctionnement du système démocratique. Beaucoup y voient un bon moyen d'intéresser les jeunes à la politique et de les inciter à y participer. Pour certains participants, le parlement de la jeunesse marque le point de départ d'une carrière politique. Les parlements de la jeunesse ne font cependant l'objet d'aucun suivi et l'on ne sait pas dans quelle mesure les membres de l'Inatsisartut tiennent compte, le cas échéant, dans leurs processus décisionnels des documents finals établis par les jeunes participants. Le parlement de la jeunesse peut certes aider les jeunes à s'initier aux processus démocratiques et à s'investir davantage dans la vie politique mais il n'offre pas le degré de participation énoncé

<sup>20</sup> Un mois après l'annonce de la date limite de dépôt de candidature au parlement de la jeunesse de 2013, les filles représentaient 65 % des postulants et les garçons 35 %. L'Inatsisartut indique que ces chiffres semblent confirmer l'impression générale selon laquelle les filles tendent à participer davantage à la vie politique que les garçons.

<sup>21</sup> À la date de la rédaction du présent rapport, on ne comptait parmi les membres de l'Inatsisartut qu'un tiers de femmes. Ce chiffre contredit ce qui précède bien que, comme l'indique l'Inatsisartut, les jeunes femmes s'intéressent généralement plus à la politique que leurs homologues masculins.

<sup>22</sup> Parmi les questions jugées prioritaires par les membres de l'AVALAK figurent l'octroi d'un appui financier aux Groenlandais étudiant au Danemark, la situation des étudiants groenlandais ayant une famille qui vivent au Danemark et les conditions de vie à Copenhague.

dans l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant<sup>23</sup>. Dans leurs réponses au questionnaire, de nombreux jeunes Groenlandais ont exprimé le souhait de disposer d'une structure consultative permanente qui permette aux jeunes de faire part régulièrement de leurs opinions lors de la prise de décisions relatives à des questions intéressant les enfants et les jeunes.

#### **IV. Sujets de préoccupation et problèmes prioritaires recensés par les jeunes Sâmes et Groenlandais**

33. De manière générale, les préoccupations exprimées par les jeunes Sâmes qui ont répondu au questionnaire en Finlande, en Suède et en Norvège sont, dans une certaine mesure, liées aux politiques et réglementations imposées aux Sâmes par le gouvernement de leur pays respectif. Par exemple, les jeunes Sâmes de Finlande et de Suède déclarent déplorer que leur gouvernement n'ait pas ratifié la convention n° 169 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant les peuples indigènes et tribaux. Le problème n'a pas été mentionné dans la région norvégienne du Sápmi car la Norvège a déjà signé la Convention.

34. La question des langues, notamment la nécessité de mettre l'accent sur les langues sâmes parlées par un nombre restreint de personnes et menacées d'extinction, a été évoquée par les jeunes Sâmes des trois pays. Ces derniers ont également exprimé leur souhait de disposer de davantage de matériel pédagogique, de romans et de films dans toutes les langues sâmes. Le racisme à l'égard des Sâmes s'accroît et les jeunes Sâmes des trois pays se sont déclarés préoccupés par l'hostilité croissante à leur encontre. De part et d'autre des frontières, les Sâmes consultés regrettent que l'histoire et la culture sâmes ne soient pas suffisamment enseignées dans les établissements scolaires nationaux et soulignent que la présentation stéréotypée des peuples sâmes en milieu scolaire alimente les attitudes négatives et l'hostilité à leur encontre. Les jeunes Sâmes de la Suède et les jeunes Groenlandais du Groenland et du Danemark s'inquiètent également du taux de suicide élevé. Qu'ils soient groenlandais ou sâmes, les jeunes ayant répondu au questionnaire souhaitent disposer de davantage de lieux d'échange et espèrent qu'un plus grand nombre d'activités et de conférences seront organisées à l'intention de la jeunesse, notamment dans les plus petites communes et localités.

##### **A. Finlande**

35. Parmi les questions jugées prioritaires par les jeunes Sâmes de Finlande figurent la situation des Sâmes qui vivent en dehors du territoire ancestral; le manque de matériel pédagogique et de livres en langues sâmes; la revitalisation linguistique (les trois langues sâmes parlées en Finlande devant être prises en compte); la protection des moyens d'existence traditionnels et la discrimination externe et interne. Beaucoup se demandent pourquoi la Finlande n'a pas ratifié la Convention n° 169 de l'OIT. Les personnes consultées ont exprimé leur souhait de renforcer la coopération avec les jeunes Sâmes suédois, norvégiens et russes et

<sup>23</sup> Le Comité des droits de l'enfant confirme d'ailleurs dans son observation générale n° 5 (2003) que des activités ponctuelles ou régulières telles que les parlements d'enfants « peuvent être stimulantes et favoriser une prise de conscience générale » mais que l'article 12 requiert des arrangements cohérents et permanents (CRC/GC/2003/5, par. 12).

souligné la nécessité de disposer de lieux d'échanges et de forums de discussion où les jeunes Sâmes pourraient débattre de préoccupations communes et échanger des idées. Une personne a déclaré que la plupart des jeunes Sâmes s'intéressaient aux problèmes et à la vie politique sâmes mais ne trouvaient personne avec qui discuter de ces questions et que de nombreux jeunes se sentaient isolés.

36. Les programmes scolaires constituent un sujet de mécontentement. Parmi les personnes ayant répondu au questionnaire, beaucoup souhaiteraient voir adopter des programmes qui favorisent davantage la survie de la culture et des langues sâmes. Il est proposé que l'autonomie sâme s'applique également aux politiques éducatives. En matière d'éducation, beaucoup regrettent que l'enseignement dispensé dans les établissements scolaires finlandais fasse très peu de cas des Sâmes et que l'histoire de ce peuple ne soit pas enseignée à l'ensemble des jeunes, quelles que soient leurs origines<sup>24</sup>.

37. Certains considèrent que le Parlement sâme est « trop fermé » et estiment que les cercles politiques sâmes sont très restreints. Une personne a déclaré à ce sujet : « Je ne suis pas très courageux quand il s'agit d'exprimer mes opinions et j'ai parfois l'impression que je ne fais pas les commentaires qu'il faut et n'ai pas les opinions qu'il faut et que cela irrite les décideurs plus âgés ainsi que mon entourage [...] Je me sens souvent obligé d'avoir certaines opinions. J'ai parfois peur de dire aux gens ce que je pense véritablement. » Beaucoup des jeunes ayant répondu au questionnaire ont déclaré ne pas savoir ce que le Parlement était ni ce que ses membres faisaient et estimer qu'il devrait être plus « accueillant » en informant les jeunes de ses activités quotidiennes. Les parlementaires pourraient organiser des réunions à l'intention des jeunes et informer ces derniers de leurs travaux. En ce qui concerne le mandat du Parlement sâme finlandais, la plupart des jeunes ayant participé à l'enquête pensent que, compte tenu des attentes de la population à l'égard du Parlement et des obligations qui lui incombent, il est inacceptable que celui-ci soit aussi peu en mesure d'influer sur les décisions prises à l'échelle nationale.

## B. Suède

38. Parmi les sujets de préoccupation recensés par les jeunes Sâmes de la partie suédoise du Sápmi figurent le droit aux terres et aux ressources hydriques, l'avenir de l'élevage de rennes, les taux élevés de suicide et le refus de la Suède de ratifier la Convention n° 169 de l'OIT. Les jeunes Sâmes de Suède regrettent également que les établissements scolaires nationaux ne dispensent pas d'enseignement sur leur peuple. Une plus grande coopération avec les jeunes Sâmes d'autres régions du Sápmi est souhaitée.

<sup>24</sup> Cette préoccupation a également été évoquée par le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, qui, dans son rapport de 2011 sur la situation du peuple sâme dans la région Sápmi de la Norvège, de la Suède et de la Finlande, a constaté que le programme scolaire alors en vigueur dans l'enseignement primaire ne tenait pas adéquatement compte de la diversité de la population des pays nordiques (A/HRC/18/35/Add.2, par. 71). Le Rapporteur spécial a recommandé à cet égard que « les États et les Parlements sâmes coopèrent afin d'adopter et de mettre en pratique des mesures visant à faire connaître davantage le peuple sâme aux médias et à l'ensemble de la population. Cette sensibilisation devrait s'effectuer notamment par les programmes scolaires de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire » (ibid., par. 89).

39. La revitalisation linguistique, tenant compte des langues sâmes les moins parlées, qui sont menacées d'extinction, est souvent mentionnée. Certaines personnes ayant répondu au questionnaire déplorent le faible niveau de l'enseignement des langues sâmes que les établissements scolaires suédois proposent aux enfants et aux jeunes sâmes. Pour assurer l'avenir de ces langues, certains proposent que le Parlement sâme suédois incite davantage de jeunes à les apprendre en accordant des bourses et une aide financière aux élèves ou étudiants intéressés.

40. L'élevage de rennes a été mentionné par un certain nombre de participants à l'étude. Beaucoup y voient un sujet de préoccupation important et souhaitent que le Parlement sâme s'emploie activement à donner aux jeunes la possibilité de pratiquer cette activité. La réglementation que l'État suédois impose aux éleveurs de rennes est également jugée préoccupante. L'un des participants à l'enquête a déclaré à ce sujet : « Si j'étais le Président du Parlement sâme suédois, j'essaierais d'obtenir une nouvelle loi sur l'élevage de rennes, rédigée du point de vue sâme. »

41. D'autres participants estiment en revanche que le Parlement sâme attache trop d'importance à l'élevage de rennes et ne prend pas en compte la diversité du peuple sâme. Une personne a affirmé à ce sujet : « Dans la vie politique sâme de la Suède, l'élevage de rennes suscite beaucoup d'intérêt. Cet élevage est important mais je pense que le Parlement sâme suédois doit défendre les intérêts de tous les membres de notre société. »

42. Les personnes ayant répondu au questionnaire estiment, comme les membres du conseil de la jeunesse, que la diffusion d'informations plus accessibles et attrayantes sur le Parlement sâme permettrait d'inciter un plus grand nombre de jeunes à s'intéresser et à participer à la vie politique. Le conseil de la jeunesse pourrait mieux se faire connaître des jeunes Sâmes et coopérer davantage avec des organisations de Suède et d'autres pays. Certains recommandent également d'organiser un plus grand nombre de conférences et cours sur les moyens de s'investir davantage dans la vie politique.

## C. Norvège

43. Parmi les sujets de préoccupation et problèmes prioritaires recensés par les jeunes Sâmes de Norvège figurent l'avenir des langues sâmes<sup>25</sup>, la nécessité d'enseigner les langues, l'histoire et la culture sâmes à tous les jeunes, quelles que soient leurs origines, la situation des jeunes Sâmes vivant en dehors du territoire ancestral et le racisme et la discrimination à l'égard des Sâmes. À l'instar de leurs homologues finlandais et suédois, les jeunes Sâmes de Norvège estiment qu'il convient de renforcer les langues et traditions sâmes et d'intensifier les efforts visant à revitaliser les langues sâmes et à assurer leur survie. Beaucoup déclarent craindre que ces langues ne soient utilisées que dans des textes ou documents bureaucratiques et souhaitent que l'accent soit davantage mis sur le caractère vivant et parlé de ces langues. De nombreux jeunes souhaitent par conséquent que

<sup>25</sup> Assurer l'avenir de toutes les langues sâmes pourrait, d'après bon nombre de participants à l'enquête, s'effectuer en favorisant davantage l'étude de ces langues et en augmentant le budget affecté à l'enseignement et au matériel pédagogique en langues sâmes. Il faut également disposer d'un plus grand nombre d'enseignants et proposer aux jeunes et aux adultes de toutes les régions du pays davantage de cours de langues sâmes.

davantage de films soient doublés, des émissions télévisées<sup>26</sup> de qualité produites et de grands succès de librairie traduits dans ces langues. Certains pensent que la culture sâme contemporaine devrait bénéficier de financements et d'une promotion plus importants.

44. Comme leurs homologues finlandais et suédois, les jeunes Sâmes de Norvège attendent du Parlement sâme qu'il obtienne que les établissements scolaires norvégiens dispensent un enseignement sur les Sâmes. Le fait que la population norvégienne ne connaît quasiment pas l'histoire, la culture et les conditions de vie des Sâmes suscite un fort mécontentement. Les livres d'histoire devraient tenir compte du point de vue des Sâmes, ainsi que traiter de sujets délicats, par exemple le processus de « norvégisation »<sup>27</sup> et les répercussions que cela a eu sur les Sâmes. Comme leurs voisins de Finlande et de Suède, les jeunes Sâmes de Norvège s'inquiètent de la discrimination et du harcèlement que subit leur peuple et souhaitent que leur Parlement mette davantage l'accent sur la lutte contre le racisme à l'égard des Sâmes.

45. Parmi les jeunes ayant répondu au questionnaire, beaucoup ont déclaré qu'une trop grande place était à leur avis accordée à l'industrie minière, à la pêche et à l'élevage des rennes dans la vie politique et les travaux du Parlement sâmes. De l'avis général, le Parlement sâme devrait plus mettre l'accent sur la vie quotidienne des jeunes en finançant davantage les organisations qui proposent des activités dans le cadre desquelles les jeunes Sâmes peuvent se réunir<sup>28</sup>.

46. Les personnes consultées ont insisté sur le fait que les jeunes s'intéressaient bien à la vie politique mais ne savaient pas comment y participer activement. Le Parlement sâme et la commission de la jeunesse pourraient proposer des cours, des stages de formation, des conférences et des ateliers sur le Parlement sâme et des sujets d'actualité, afin d'attirer l'attention des jeunes Sâmes et de les intéresser à la politique. Beaucoup ont recommandé que le Parlement organise des « visites pédagogiques » à l'intention de groupes scolaires et des jeunes qui souhaitent mieux connaître son fonctionnement et que des cours sur la vie politique soient dispensés dans les établissements scolaires dès les petites classes.

## D. Groenland et Danemark

47. On recense parmi les sujets de préoccupation des jeunes Groenlandais : le faible niveau du système éducatif du Groenland; les problèmes sociaux qui se répercutent sur les enfants et les jeunes; le manque d'installations de loisirs et le peu de participation des jeunes aux processus décisionnels. L'état des établissements

<sup>26</sup> Certains souhaiteraient que des films de Disney et la série des Moumines soient doublés en sâme et que « des émissions pour enfants soient diffusées tous les jours à la télévision dans toutes les langues sâmes ».

<sup>27</sup> Ce processus désigne les efforts déployés par l'État norvégien dans le but d'assimiler les Sâmes et d'en faire des Norvégiens en les forçant à ne plus parler leur langue et à renoncer aux valeurs de leur culture et à leur sentiment d'identité. Ces efforts ont duré longtemps et ont été intensifs. Les Gouvernements finlandais et suédois ont suivi la même approche.

<sup>28</sup> Il a notamment été proposé d'organiser davantage de concerts, de spectacles, de manifestations sportives et d'ateliers qui permettraient aux jeunes Sâmes de se réunir. Une participante à l'enquête a déclaré que si elle présidait le Parlement sâme norvégien pour une journée, elle organiserait une semaine de la mode dans la ville de Kautokeino.

scolaires et le niveau de l'éducation sont jugés très inquiétants. Des établissements délabrés, des manuels scolaires d'une autre époque et le manque de qualifications des enseignants constituent aux yeux des personnes consultées de graves problèmes qui conduisent de nombreux jeunes Groenlandais à abandonner leurs études<sup>29</sup>.

48. Les jeunes Groenlandais souhaiteraient avoir davantage de cours en anglais et en danois, bien que certains d'entre eux préfèrent au contraire que le danois occupe une place moins importante dans l'enseignement. La nécessité de mieux parler des langues étrangères s'explique par le rôle croissant du Groenland sur la scène internationale et donc la volonté de communiquer avec le reste du monde. Mieux maîtriser l'anglais et le danois est également jugé impératif, peu de matériel pédagogique existant au Groenland.

49. Étant donné le nombre élevé de jeunes Groenlandais allant faire leurs études au Danemark, beaucoup de participants à l'enquête jugent souhaitable que davantage de filières de l'enseignement supérieur soient proposées au Groenland afin que tout le monde ne soit pas obligé d'aller au Danemark pour suivre un enseignement de qualité. Bon nombre aimeraient voir offerts des cours de danse, de théâtre, de musique et d'études environnementales. Il devrait en outre, à leur avis, être plus facile de faire ses études dans d'autres pays nordiques que le Danemark.

50. La proportion élevée d'enfants et de jeunes touchés par des problèmes sociaux est préoccupante. Beaucoup, y compris parmi les jeunes, ont conscience de ces problèmes dont les répercussions sur les enfants et les jeunes sont extrêmement inquiétantes. Cette préoccupation a été exprimée par bon nombre de jeunes, dont les parents avaient des problèmes de toxicomanie ou de dépendance à l'alcool. Les jeunes Groenlandais veulent également que des mesures soient prises sans plus tarder contre le taux élevé de suicide et que des programmes d'intervention et de soutien soient proposés aux nombreux enfants et jeunes groenlandais qui ont besoin d'assistance pour retrouver leur équilibre.

51. Le manque de centre d'activités et de lieux de réunion pour les jeunes constitue un problème souvent mentionné. L'absence d'installations sportives et de lieux de réunion pour les jeunes dans de nombreuses localités et le fait que ceux qui vivent dans de petits villages ou des communes peu fortunées n'ont pas les mêmes possibilités que les habitants de la capitale, Nuuk, sont une source de mécontentement. Beaucoup considèrent que le manque de centres de jeunes et d'installations sportives est un facteur qui contribue à la fréquence de la consommation de drogues et d'alcool parmi les jeunes, lesquels ont, dans de nombreuses localités de petite taille, l'impression de ne pouvoir rien faire. Qu'ils vivent au Groenland ou au Danemark, les Groenlandais ont souligné que le manque de centres, installations sportives et autres lieux de réunions se faisait cruellement sentir pour les jeunes Groenlandais vivant dans leur pays d'origine.

---

<sup>29</sup> D'après le porte-parole des enfants du Groenland, un tiers environ des élèves n'achèvent pas leurs études secondaires.

52. D'après les réponses au questionnaire, les enfants et les jeunes Groenlandais en général connaissent peu leurs droits fondamentaux<sup>30</sup>. En ce qui concerne la participation des jeunes aux processus décisionnels, la très grande majorité des personnes consultées expriment leur souhait d'avoir des contacts plus réguliers avec les politiciens et les autorités, ainsi que la nécessité de disposer d'un conseil ou d'un parlement de la jeunesse aussi actif que l'Inatsisartut.

53. Quand on leur demande d'expliquer comment l'Inatsisartut pourrait mieux associer les jeunes à ses travaux et processus décisionnels, les jeunes Groenlandais recommandent que le Parlement adopte des moyens de communication plus modernes, en utilisant par exemple Facebook<sup>31</sup>, des applications de téléphones « intelligents » et des forums sur Internet. Il est également suggéré que le parlement de la jeunesse soit plus dynamique et visite les établissements scolaires de l'ensemble du pays pour informer les jeunes Groenlandais de son existence et de ses travaux. Les établissements scolaires (du primaire aussi bien que du secondaire) devraient contribuer plus activement à former les jeunes à la démocratie et à la vie politique en organisant des semaines et activités thématiques et des élections d'élèves, en établissant des forums de jeunes et en recevant la visite de politiciens.

54. Dans leurs réponses, les Groenlandais résidant au Danemark ont également évoqué le coût élevé des voyages aériens en direction et à l'intérieur du Groenland. Beaucoup d'entre eux ne peuvent pour cette raison se permettre de rentrer au Groenland qu'une fois par an. Souffrant du mal du pays et n'ayant pas les moyens de rentrer régulièrement dans leur région d'origine, certains des jeunes ayant répondu au questionnaire ont abandonné leurs études au Danemark.

## V. Conclusions et recommandations

### A. Conclusions

55. Les Parlements sâmes finlandais, suédois et norvégien associent les jeunes à leurs processus décisionnels par l'intermédiaire d'un conseil de la jeunesse (en Finlande et en Suède) ou d'une commission de la jeunesse (en Norvège), qui sont consultés lors des délibérations sur des questions concernant les jeunes. Le statut des conseils et de la commission, ainsi que l'étendue de leurs droits et devoirs, diffèrent d'un pays à l'autre. L'Inatsisartut ne dispose d'aucune structure visant à faire participer les jeunes à ses prises de décisions mais organise tous les deux ans un parlement de la jeunesse. Ces quatre institutions politiques ont constaté qu'apparemment les jeunes hommes s'intéressaient et/ou participaient moins à la politique et aux processus décisionnels que les jeunes femmes. Les membres des conseils de la jeunesse des Parlements sâmes finlandais et suédois et de la

<sup>30</sup> Il ressort d'une étude sur le droit à la participation des enfants dans les pays nordiques, réalisée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) au Danemark en 2009-2010 que les enfants groenlandais connaissent moins leurs droits que leurs homologues des autres pays nordiques. Dans les réponses recueillies dans le cadre de la présente étude, les jeunes Groenlandais ont souligné qu'il convenait de mieux informer les enfants et les jeunes groenlandais de leurs droits fondamentaux, y compris le droit d'être protégés de la violence et des mauvais traitements.

<sup>31</sup> Le parlement de la jeunesse, qui se tiendra en 2013, s'est servi des réseaux sociaux et d'applications pour informer les jeunes et les inciter à participer.

commission de la jeunesse du Parlement sâme norvégien se déclarent dans l'ensemble satisfaits du système actuel bien que, comme l'indique la présente étude, des améliorations pourraient y être apportées.

56. Il ressort des réponses des jeunes Groenlandais que le parlement de la jeunesse est considéré comme un bon moyen d'intéresser les jeunes à la politique mais non d'associer ces derniers aux processus décisionnels de l'Inatsisartut. La très grande majorité des jeunes Groenlandais consultés dans le cadre de la présente étude expriment leur souhait d'entretenir des contacts plus systématiques avec les politiciens et les autorités et que soit créé un conseil ou un parlement de la jeunesse aussi actif que l'Inatsisartut.

57. Dans leurs réponses au questionnaire, les jeunes Sâmes de Finlande, de Suède et de Norvège ont fait part de leur inquiétude quant à l'avenir des langues sâmes, et en particulier de celles qui, n'étant plus parlées que par un nombre restreint de personnes, sont menacées d'extinction. Les jeunes Sâmes de ces trois pays estiment par ailleurs que le sentiment d'hostilité à l'égard de leur peuple va en s'aggravant. De part et d'autre des frontières, les jeunes Sâmes ont également fait part de leur mécontentement face au peu de place accordée à l'histoire et la culture sâmes dans le système éducatif national et souligné que la présentation stéréotypée des Sâmes dans l'enseignement alimente les sentiments négatifs et l'hostilité du reste de la population à l'égard de cette minorité. Les jeunes Groenlandais, y compris ceux vivant au Danemark, se sont déclarés préoccupés par le faible niveau du système éducatif groenlandais, l'étendue des problèmes sociaux ayant une incidence sur les enfants et les jeunes et la quasi-inexistence de centres destinés à la jeunesse dans les petites communes et localités du Groenland.

## **B. Recommandations**

### **Les Parlements sâmes**

58. À l'instar de leur homologue finlandais, les Parlements sâmes suédois et norvégien pourraient envisager d'accorder aux membres de leur conseil ou commission de la jeunesse le droit de prendre la parole en séance plénière.

59. Le Parlement sâme suédois pourrait également envisager de prendre certaines mesures visant à associer davantage les jeunes à ses activités en examinant des questions concernant ces derniers et en aidant le conseil de la jeunesse dans ses travaux. Il pourrait également, en coopération avec le conseil de la jeunesse, trouver des moyens, notamment financiers, d'assurer la mise en œuvre du plan d'action du conseil de la jeunesse (approuvé par le Parlement sâme en 2007).

60. Compte tenu des suggestions formulées par les jeunes Sâmes de Finlande, de Suède et de Norvège, les Parlements sâmes de ces trois pays pourraient envisager d'organiser des activités visant à mieux faire connaître leurs travaux, par exemple en proposant des visites pédagogiques aux groupes scolaires, ainsi qu'aux jeunes qui s'intéressent à leur fonctionnement.

### **L'Inatsisartut**

61. Pour assurer la participation des jeunes, l'Inatsisartut pourrait envisager d'établir un mécanisme consultatif permanent qui permettrait aux jeunes de donner régulièrement leur avis lors de la prise de décisions concernant les enfants et les



jeunes Groenlandais. Cette structure pourrait être représentative des différents régions géographiques (le nombre élevé de jeunes Groenlandais vivant au Danemark étant à prendre en compte) et différents âges de la jeunesse et respecter également la parité des sexes.

62. Dans les plus petites localités et collectivités groenlandaises, il serait dans l'intérêt des jeunes d'avoir accès à des centres et activités de loisirs.

63. Il serait également souhaitable que les opinions des jeunes soient prises en compte lors des travaux en cours d'élaboration de la première constitution groenlandaise.

64. Au vu des études et consultations précédentes avec de jeunes Groenlandais vivant au Groenland et au Danemark, il est recommandé que des mesures soient prises sur le plan politique pour veiller à ce que les enfants et les jeunes soient davantage informés de leurs droits, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Convention relative aux droits de l'enfant.

#### **Les Gouvernements finlandais, suédois et norvégien**

65. Compte tenu des préoccupations de la très grande majorité des Sâmes consultés en Finlande, en Suède et en Norvège, ainsi que de la progression de l'hostilité à l'égard des Sâmes dans les trois pays, les Gouvernements finlandais, suédois et norvégien doivent modifier les programmes scolaires nationaux et veiller à ce que ces derniers comprennent suffisamment d'informations actualisées sur les Sâmes et leur culture, leur histoire et leurs langues.

66. Les Gouvernements devraient également organiser des campagnes d'information visant à promouvoir auprès du grand public l'importance et la richesse de la culture sâme.

#### **Les conseils de la jeunesse et la commission de la jeunesse des Parlements sâmes**

67. Des conférences, séminaires, ateliers et autres activités pourraient également être organisés dans de petites communes et localités du Sápmi.

68. Les quatre institutions politiques ayant indiqué que les jeunes de sexe masculin s'intéressent et/ou participent moins à la vie politique et aux processus décisionnels, les conseils et la commission de la jeunesse pourraient mettre au point des stratégies visant à intéresser les jeunes hommes sâmes à leurs travaux et aux processus politiques des Parlements sâmes et aider les jeunes femmes à poursuivre par la suite leur engagement politique en participant aux processus décisionnels des Parlements sâmes.